

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Vincent ROBIN, 1^{er} vice-président.

Étaient présents :

Mmes et MM. Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Catherine BAUDOUIN, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Céline MILLET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN ; Antoine BECK, procuration donnée à Jean-Louis FESNEAU ; Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT ; Aurore CASATI, procuration donnée à Annie BERTHEAU ; Marie DUBREUIL, procuration donnée à Vincent ROBIN ; Christian JUSTINE, procuration donnée à Pascal HUGUET ; Denis LAUBERT, procuration donnée à Françoise BOISSÉ, Florence DEPUICHAFFRAY, procuration donnée à Joël NAUDIN.

Étaient absents excusés :

Mmes et MM. Marc FESNEAU, Sandra LEMOINE-CABANNES, Yves CHANTEREAU, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

Date de la convocation : 25 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 36
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 8
Total votants : 44

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : DEV ECO_DEL_2022_91

Objet : Abrogation des règlements d'aides à l'investissement des entreprises

Monsieur Frédéric DEJENTE, vice-président en charge du développement économique,
expose :

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 4.1.1 mentionnant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2020-138 en date du 17 décembre 2020 et 2021-129 du 16 décembre 2021 relatives aux règlements des aides aux entreprises de la CCBVL ;

Vu le budget de la Communauté de communes pour l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 13 mai 2022 ;

Le budget de la Communauté de communes n'est pas en mesure de pouvoir satisfaire de nouvelles demandes de subventions de la part d'entreprises, au regard des règlements d'aides directes en vigueur ;

Aussi, est-il proposé d'abroger les règlements et, en conséquence, de ne plus accorder d'aide directe aux entreprises du territoire jusqu'à l'entrée en vigueur de nouveaux règlements ;

Toute demande de subvention reçue à compter de ce jour sera déclarée irrecevable. Seuls pourront faire l'objet d'un examen et d'une décision les dossiers reçus complets jusqu'à ce jour et non encore présentés.

Le bureau communautaire a commencé à revoir des critères et modalités d'intervention susceptibles de continuer à soutenir le développement des entreprises tout en préservant les ressources de l'EPCI. Ainsi, de nouveaux règlements pourraient potentiellement être adoptés à la fin de l'année 2022 pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** les règlements d'aides directes aux entreprises de la CCBVL :
 - o Aide aux investissements immobiliers des PME ;
 - o Aide aux besoins de matériels de travaux et de trésorerie d'urgence des TPE

- **D'AUTORISER** le 1^{er} vice-président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, le 08/06/2022
Le 1^{er} vice-président



Vincent ROBIN